



Émilie CHALAS
Députée de l'Isère
Conseillère Métropolitaine
Conseillère Municipale de la Ville de Grenoble

Communiqué de presse

Dans un contexte épidémique préoccupant, à quelques heures du rétablissement de l'état d'urgence sanitaire, il est plus que jamais nécessaire de réintroduire la suspension du délai de carence

Dès ce soir, à compter de minuit, l'état d'urgence sanitaire sera rétabli dans notre pays.

Face à une importante accélération de la circulation du virus, cette décision forte et nécessaire prise par l'exécutif s'accompagne de nouvelles mesures de restrictions qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire, et qui impacteront notre vie privée et professionnelle.

Dans le monde du travail, alors qu'un protocole sanitaire strict est mis en place depuis plusieurs mois dans les secteurs public et privé, de nouvelles dispositions sont mises en œuvre pour favoriser davantage le télétravail et limiter tout risque de contamination sur les lieux de travail.

Dans le cadre de mes échanges avec les acteurs des trois versants de la fonction publique, à l'heure où nous parlons désormais de « seconde vague de l'épidémie », et à quelques heures d'un retour à l'état d'urgence sanitaire : il est plus que jamais nécessaire de réintroduire au plus vite la suspension du délai de carence, dans les secteurs public et privé.

Nous avons adopté en mars dernier cette mesure, très attendue, alors que la situation sanitaire de notre pays se dégradait et nous obligeait à adapter provisoirement nos règles de droit. La suspension du délai de carence, qui permettait aux salariés comme aux agents publics de ne pas hésiter, en cas de maladie et pour des raisons notamment financières, à se rendre chez leur médecin et ainsi éviter la propagation du virus, a été levée le 10 juillet dernier. Rappelons en effet que pour les agents publics, ce délai de carence n'est ni compensé par l'employeur public, ni pris en charge par les mutuelles, contrairement à 90% des situations dans le secteur privé.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus attendre : notre santé, celle des salariés, celle de nos agents publics, qui constituent les colonnes vertébrales de notre tissu économique et de nos services publics, est primordiale. Nous nous devons de les protéger face à la propagation du COVID-19.

C'est tout le sens de ma demande auprès du Gouvernement.

Contact Presse :

Fanny MICHAUD

Collaboratrice parlementaire auprès d'Émilie CHALAS, Députée de l'Isère

126, rue de l'Université / 75007 Paris

fanny.michaud.ec@clb-an.fr / 01 40 63 63 59 – 07 86 44 39 96

emilie.chalalas@assemblee-nationale.fr - <http://emiliechalas.fr/>